

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 Mars 2016

Elus présents : Mmes BARREAU Géraldine, BILLOUX Nathalie, BERTHIER-MAITRE Marie-Pierre, BOUDOT Claudine, CALLIER Marie-Thérèse, GAUVAIN Brigitte, SOTTY Caroline
MM BARNET Roland, CARTON Gérald, DESCHAMPS Christophe, DUTARTRE Cyril,
FENEON Pierre-Yves, GENEVOIS Guy, JACOB Guillaume, MICHEL Claudius, SARRAZIN
Antoine (arrivé à 20h15)

Elus excusés :

Mme Chantal KUROWSKI procuration à CALLIER Marie Thérèse

Elus absents :

Mme SULAREC Isabelle

M. KOSTINE Mickaël

Secrétaire de séance : Mme Caroline SOTTY assistée de Mme BOIREAUD Evelyne, Secrétaire Générale de Mairie.

1°) Le compte-rendu de la séance du 28 Janvier 2016 est adopté à l'unanimité.

2°) Le Conseil Municipal prend acte, sans observation, des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T. (cf. annexe 1)

3°) Le Maire rappelle qu'en date du 28 Janvier 2016 le Conseil Municipal a sollicité l'inscription à la DETR 2016 pour la mise en accessibilité à minima de l'Ecole Elémentaire dont le plan de financement intégrait une aide au titre de l'Enveloppe Parlementaire.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention exceptionnelle de 10 000 € (8.23 % des travaux) auprès du Sénat.

4°) Le Maire informe l'Assemblée que le Gouvernement a mis en place un fonds de soutien à l'investissement public local auquel, la mise en accessibilité à minima de l'Ecole Elémentaire est éligible.

Le plan de financement intégrant la DETR, les attributions de ce fonds sont cumulables avec cette dernière.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention de 63 718.58 € (37.96 % des travaux) au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local selon le plan de financement présenté (cf. annexe 2).

Le Maire quitte la séance et Mme CALLIER Marie Thérèse en prend la présidence pour l'étude et le vote du Compte Administratif 2015.

M. Antoine SARRAZIN arrive à 20h15.

5°) Le Compte Administratif 2015 explicité à l'Assemblée par Gérald CARTON, Adjoint aux Finances donne les résultats suivants :

| | | |
|--------------------|------------------------|----------------|
| - Fonctionnement : | Recettes | 1 299 953.26 € |
| | Dépenses | 1 233 706.56 € |
| | Résultat de l'exercice | + 66 246.70 € |
| | Résultat reporté | + 238 461.18 € |
| | Résultat de clôture | + 304 707.88 € |

| | | |
|-----------------------------------------|------------------------|----------------|
| - Investissement : | Recettes | 410 390.46 € |
| | Dépenses | 186 032.33 € |
| | Résultat de l'exercice | + 224 358.13 € |
| | Résultat reporté | - 189 275.01 € |
| | Résultat de clôture | + 35 083.12 € |
| | | |
| - Restes à réaliser en Investissement : | Recettes | 319 674.00 € |
| | Dépenses | 38 442.18 € |
| | Résultat de clôture | + 281 231.82 € |

Ce Compte Administratif 2015 est adopté à l'unanimité.

Le Maire revient en séance et en reprend la présidence.

6°) Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le Compte de Gestion 2015 élaboré par le Receveur.

7°) A l'unanimité, le Conseil Municipal affecte le résultat de fonctionnement 2015 arrêté à la somme de 304 707.88 €, en report de fonctionnement au chapitre R 002 du Budget Primitif 2016.

8°) Au vu de l'état des produits irrécouvrables sur le budget 2014, dressé et certifié par M. PATAIN, Receveur Municipal, qui en demande l'admission en non-valeur, et par la suite la décharge de son compte de gestion des sommes portées audit état, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur, sur le budget de l'exercice 2014, les sommes ci-après, à savoir :

- sur le non-paiement de la facture de l'ALSH des vacances de Pâques 2014 de Naélia et Nilioane GUILBERT (Titre n° 473/45 à l'encontre de M. Noël GUILBERT émis sur l'exercice 2014) la somme de 54.00 €

- sur le refus de paiement de la taxe funéraire lors du décès de M. Mario VERLOTTI (Titre n° 1104/109 à l'encontre de M. Bruno VERLOTTI émis sur l'exercice 2014) la somme de 23.00 €

9°) Le Maire rappelle que la Commune participe au financement du Fonds Solidarité Logement géré par le Département et qu'à ce titre, ce dernier sollicite une délibération comportant le montant accepté pour l'année 2016 (0.35 €/Hab.).

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de participer au financement du Fonds solidarité Logement à hauteur de 0.35 €/Habitant pour l'année 2016

- de verser au Département de Saône & Loire la participation suivante pour 2016 :
0.35 € x 1 728 Hab. = 604.80 €

10°) Après lecture par le Maire d'une demande de l'Amicale Laïque portant sur la désignation d'un Elu Municipal pour représenter la Commune au sein de son conseil d'Administration et, l'assemblée communale ayant décidé d'un accord unanime que le vote se déroulerait à main levée, le résultat du vote donne le résultat suivant à l'unanimité :

- Mme Brigitte GAUVAIN sera la représentante de la Commune à l'Amicale Laïque.

11°) Le Conseil Municipal reçoit communication du bilan d'activités 2014 du SYDESL et en prend acte.

12°) Le Maire donne communication du remerciement de subvention émanant du Comité Agricole de Toulon sur Arroux.

13°) Le Maire donne lecture d'un courrier de M DAUVERGNE portant demande de la création d'un accès « véhicules », à gauche du poulailler du Prieuré, afin de lui permettre d'accéder aux parcelles voisines qu'il souhaite acheter pour y garer ses véhicules « auto-école » et plus tard de s'y faire construire une maison.

Les élus considèrent cette requête tout à fait incohérente avec le site du Prieuré et émettent donc un avis tout à fait défavorable.

14°) Le Maire donne lecture d'un courrier de M. DUCERF relatif au futur aménagement urbain de la Place de l'Eglise et de la Poterie pour lequel il se fait porte-parole des riverains qui souhaiteraient obtenir en amont, une réunion d'information de la CUCM.

Le Maire indique que cette procédure de consultation et d'information des riverains est toujours exécutée par la CUCM.

15°) A la demande de C. DESCHAMPS sur la présence de points rouges sur certains arbres, le Maire précise que ce sont les arbres à élaguer par la CUCM qui sont préalablement marqués.

16°) G. JACOB rapporte le mécontentement des joggeurs qui tombent sur le trottoir situé entre le croisement de la Route du Bois Simon avec la Route de Gueugnon et la Salle des Fêtes à cause de la mousse qui s'y trouve.

Le Maire indique qu'il transmettra au Service « Territorialisation » de la CUCM.

17°) G. JACOB demande ce qu'il est prévu de faire pour la mise aux normes « hauteur » des fils de téléphone de la Route du Bois Simon ; est-il normal que pour faire sortir les véhicules de sa cour, l'entrepreneur de maçonnerie qui y exerce doive lever les fils avec un râteau ?

Le Maire répond que le plus difficile pour ce problème est de trouver un interlocuteur responsable au sein de France Télécom, propriétaire de ce réseau.

18°) G. JACOB demande à ce que les camions de la CUCM ne se garent plus, les midis, à côté de la benne à verre du Champ de Foire car ils empêchent les Poids Lourds de se garer sur le parking pour aller manger au restaurant du Pêché Gourmand et que ces derniers finissent par se garer à cheval sur les trottoirs

19°) MP BERTHIER-MAITRE souhaite que l'Assemblée communale reçoive l'information sur l'évolution du PLUI communautaire en ce qui concerne la Commune ; le Maire répond que ceci se fera dès que le dossier sera plus abouti.

20°) C. DESCHAMPS souhaite connaître l'évolution du dossier de refonte du Carrefour du Stade ; le Maire répond que pour l'instant, il n'a plus de nouvelles.

21°) C. DUTARTRE demande quels sont les travaux qui se déroulent sur la placette au Margeois ; le Maire indique que le Service Technique la replante totalement en pelouse et rénove les équipements urbains s'y trouvant.

22°) C. SOTTY informe les élus sur la transformation des collectes de vêtements pour les nécessiteux :

- Elles tourneront sur les communes participantes (Génelard, Ciry le Noble, Perrecy) tous les ans au lieu d'être toujours sur Génelard.
- Elles seront au bénéfice gratuitement des nécessiteux le matin et l'après-midi, se transformeront en bourses aux vêtements payantes ouvertes à tous
- Le bénéfice de ces bourses sera attribué à la commune organisatrice

- Pour 2016, ce sera Perrecy qui accueillera en Mai et Novembre à la Salle des Fêtes Robert Delès

23°) A. SARRAZIN remercie pour le nettoyage des terrains de tennis qui a été réalisé par le Service Technique.

MP BERTHIER-MAITRE, quand à elle, regrette que les écoles n'utilisent pas cet équipement.

La séance est levée à 21 h 45.

La Secrétaire de Séance,
Caroline SOTTY

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical, slightly curved strokes that form a stylized 'M' or similar shape, followed by a small dot.

**Information du Conseil Municipal
sur les décisions prises par le Maire
en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.**

29 Février 2016 :

- Renouvellement de la concession 200 du Carré D du cimetière à M. MAITRE Lucien pour 30 ans

Fonds de soutien à l'investissement public local

Année 2016

**Dossier de demande de subvention : plan de financement prévisionnel
de l'opération**

Bénéficiaire de la subvention : *Commune de PERRECY LES FORGES -71420-*

Nature du projet subventionné : *Mise en conformité accessibilité à minima de l'Ecole
Elémentaire*

Montant total de l'opération : 167 846.95 euros TTC, soit 139 872.45 euros HT

- Subventions

| | | |
|-------------------------------------------------------|---|-------------|
| - DETR à 40 % | : | 55 948.98 € |
| - Etat, autre que DETR (Enveloppe Parlementaire) | : | 10 000.00 € |
| - Etat, autre que DETR (Fonds Soutien Investissement) | : | 63 718.58 € |
| - Département | : | |
| - Région | : | |
| - Autres organismes : CUCM | : | 4 610.00 € |

Total des subventions : 134 277.56 €

Soit 80 % du montant total **H.T.** des travaux

- Somme restant à la charge du bénéficiaire : 33 569.39 € HT

Etabli à PERRECY LES FORGES, le 11 Mars 2016

Le Maire,

Claudius MICHEL